HAL
open science

Pratiques monétaires et individu en Egypte ancienne

Jérôme Maucourant

To cite this version:

Jérôme Maucourant. Pratiques monétaires et individu en Egypte ancienne. Cahiers Monnaie et Financement, 1990, 19, pp.41-79. hal-00567063

HAL Id: hal-00567063

https://hal.science/hal-00567063v1

Submitted on 19 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

iREMERCIEMENTS

Les deux articles qui suivent sont extraits d'un mémoire de D.E.A, soutenu le 3 juillet 1989, sur "Les Pratiques Monétaires en Egypte Ancienne". Le jury était composé des professeurs E. Froment, J.C. Goyon et de J.M. Servet, directeur de ce mémoire.

Nous tenons ici à remercier tout particulièrement le Pr. J.C. Goyon, pour la bibliographie, les traductions et les recherches qu'il a bien voulu faire pour ce qui est de la partie proprement égyptologique de ces articles, ainsi que B. Menu pour ses nombreuses remarques.

Enfin, nous sommes reconnaissants envers J.C. Asselain et J. Bichot pour les lectures et critiques qu'ils nous ont prodiguées.

PRATIQUES MONETAIRES ET INDIVIDU EN EGYPTE ANCIENNE AUX IIIème ET IIème MILLENAIRES AVANT NOTRE ERE

L'intérêt d'une démarche historique en économie politique est la mise à l'épreuve d'idéal-types dans la complexité du réel. Pour Max Weber, une telle mise à l'épreuve était l'objet même de l'activité scientifique. Or la monnaie, loin d'être une "réalité" économique est un pur *idéal -type* : l'approche empirique n'offre que le spectacle de seules *pratiques*, pratiques de compte, paiement ou instrument de réserve. Ces pratiques monétaires peuvent avoir des supports concrets, mais le caractère monétaire de tel ou tel instrument se doit d'être *a priori problèmatique* dans le cadre d'un raisonnement fondé sur la notion d'idéal-type. La première hypothèse de cette étude est que, des trois fonctions monétaires communément admises, il *y primauté de l'unité de compte*. Il s'agira de prouver la valeur heuristique de la théorie keynesienne de la monnaie : *"money of account...is the primary concept of the theory of money"*[1]. Loin d'être une chose, la monnaie serait une institution dont l'origine serait à chercher dans la coutume : *"in the primitive age, before man have attained the conception of weight...it may have been the State or the community which determined what kind of quality of unit should a due*

---

[1] J.M. KEYNES, *A Treatise on Money - The pure Theory of Money, Mac Millan* Cambridge University Press, p.3.

discharge of an obligation to pay which have been expressed by the numerals one or two or ten"[2].

Ainsi discuterons-nous certaines thèses actuellement admises par l'égyptologie, niant toute forme d'abstraction monétaire au IIème millénaire. La théorie keynésienne de l'histoire monétaire sert de fondement à la seconde hypothèse de notre étude. La monnaie n'est pas une nécessité découlant de l'approfondissement de la division du travail, comme le prétendait Smith : elle est une contrainte socialement instituée, condition *sine qua non* de la reproduction sociale[3].

Il est nécessaire de préciser le cadre théorique qui sous-tend notre propos. Les monnaies dites primitives - ou paléomonnaies - nous semblent l'instrument originel de reproduction des hiérarchies[4]. Dans les états antiques, les étalons monétaires sont des instruments essentiels du modèle de redistribution, autre façon de reproduire les rapports sociaux. Cependant un tel modèle ne rend pas compte de la diversité de l'économie.

En effet, l'étude de l'économie pharaonique permet de mettre en évidence la naissance d'une société civile. Ce concept, issu de la philosophie anglaise des Lumières, permet de désigner par là l'auto-organisation du social. Notre recherche illustrera la justesse de cette conclusion de M. Aglietta : *"La monnaie est la condition d'existence de l'individualisme"* [5]

---

[2] *Ibid.* P.11

[3] *Ibid.* p. 11, *"Money like certain other essential elements of the civilisation is a far more ancien institution than we taught to believe some few years ago".*

[4] Cf. La thèse d'Etat de J.M. SERVET, *La Genèse des Formes et Pratiques monétaires, 1981,* 493 p.

[5] M. AGLIETTA, "L'ambivalence de la monnaie, *Revue Economique,* (III) 1988, p.92

Dès la Haute-Antiquité, une logique de l'action individuelle pourra ainsi être dégagée même si celle-ci ne s'inscrit pas dans un cadre marchand. Il est cependant capital de comprendre que les formes d'auto-organisation du social évoquées sont plus que des simples conventions, elles constituent de véritables obligations. La monnaie renvoie alors une réalité ambivalente ; si certains aspects monétaires de l'ordre social peuvent être compris à travers l'individu, les contraintes sociales procèdent d'une certaine extériorité, sinon elles perdent toute légitimité (importance de la coutume), tout support légal (rôle du politique). Notre problématique est donc clairement institutionnaliste.

La monnaie ne sera dons pas considérée comme marchandise, mais comme obligation sociale, dont l'origine est à chercher dans la sphère abstraite de l'unité de compte. Enfin, la monnaie sera pensée comme pratique sociale pouvant, peu de temps après l'émergence de l'Etat, reproduire une société proprement civile, c'est à dire s'auto-organisant.

I - LES PRATIQUES MONETAIRES SANS INSTRUMENT MATERIEL DE PAIEMENT, OU LA PRIMAUTE DE L'UNITE DE COMPTE

La mise en évidence d'une monnaie purement scripturale au début du second millénaire avant notre ère serait une illustration assez singulière de cette primauté de l'unité de compte. Les données les plus récentes de l'égyptologie permettent d'aller dans ce sens.

B. Menu, étudiant le mode de rémunération de la main d'oeuvre, a mis en évidence une anomalie[6] dans une comptabilité

---

[6] B. MENU, *Recherche sur l'histoire juridique, sociale et économique de l'Ancienne Egypte,* Versailles : 1982, p. 129

administrative du Moyen Empire (environ 2000 A.J.C). Certaines rations allouées aux travailleurs de force ne leur auraient pas permis de survivre, cependant que les responsables de l'équipe recevaient des quantités tellement importantes de denrées périssables -ici le pain- qu'il est peu réaliste de penser qu'ils les aient effectivement reçues. On a donc affaire à des *"opérations purement comptables"* qui permettent d'avancer deux hypothèses[7] ;

- Le pain aurait ainsi constitué une unité de compte. Ceci est, peut-être à mettre en parallèle avec l'unité de valeur du Nouvel Empire, le *senihou* (dérivé du *shât originel) ou "sniw"*, proche étymologiquement du "petit pain d'offrande" désigné par *snw* .[8]

- Que pouvaient donc faire les chefs d'équipe ou responsables divers de tels excédents ? En premier lieu, faire virer les pains en surplus vers les officiants d'un service d'offrande funéraire. On voit donc ici l'incidence du mode de gestion de la force de travail par l'Etat sur l'activité privée. Parlant des classes moyennes et après analyse de nombreux papyrus datant du Moyen Empire, B. Menu[9] peut affirmer : *"l'initiative privée (...) était loin d'inexister".* Le pain, véritable étalon monétaire aurait pu servir de moyen d'acquisition de mobilier funéraire, de financement de la construction de tombes ou plus simplement, d'achat de denrées alimentaires plus variées que ce seul pain. Ainsi cet étalon pouvait-il jouer le rôle d'un support de pratique de paiement par jeu d'écriture comptable.

Il faut insister sur la capacité d'abstraction qui caractérisait l'Egypte dès le second millénaire avant notre ère. Des comptes globaux exposent le nombre de journées de travail, et le total des

---

[7] *Ibid.,* p. 130

[8] J. JANSSEN, *Commodity Prices From the Ramessid Period*, Leiden E.J BRILL, 1975, p. 104

[9] *Ibid* ., p. 131

rations correspondantes était établi en bloc, assorti de la subtilité suivante :

"lorsqu'il est noté[10]*" 30 hsbw"*[11] *cela ne signifie pas forcément que 30 hommes ont travaillé une journée, cela peut vouloir dire que 15 travailleurs ont été employés pendant deux jours".*

Au Moyen Empire, ce qu'on appelle ici "la sphère privée" est réduite à peu de chose. Ce qui est en revanche intéressant pour notre propos est l'émergence de certaines pratiques suscitées par les besoins de l'Etat. Historiquement, les impératifs auxquels la monarchie pharaonique doit faire face durant cette période sont nombreux : reprendre en main une société que la première période intermédiaire avait démembrée, mettre en place une organisation judicieuse permettant *"un renouvellement constant de la main d'oeuvre qui évite la fermentation sociale"*[12]*.* La langue témoigne d'ailleurs de l'exploitation de classes : la racine du mot travailleur *hsbw* est à mettre en relation avec *hsb* qui signifie "compter"... En fait, cette volonté de mainmise absolue de l'Etat sera un échec. Helck décrit cette période comme une époque terriblement figée, les défaillances du système de travail collectif, désertions* et affectations semi-privées du personnel[13] sont multiples.

Il est possible de trouver une seconde illustration tout aussi singulière de l'abstraction des pratiques monétaires antiques. La période ici considérée est celle du Nouvel Empire (environ 1550-1080

---

[10] *Ibid.*, p. 131

[11] Les *hsbw* sont des travailleurs "productifs" au sens de Marx.

[12] B. MENU, *op. cit.*, p. 122

* Selon de nouvelles interprétations, ceci concernerait essentiellement la main d'oeuvre d'origine étrangère de la XIIe dynastie.

[13] W. HELCK, *Wirtschaftgeschichte des alten Ägypten*, Köln, E.J. BRILL, 1975, P. 197

A.J.C). Ce dernier va entreprendre un élargissement du territoire (non sans quelques prolongements impérialistes !), transformer l'organisation traditionnelle de la société et procéder à de massives redistributions de terres au profit des temples, et, à un moindre degré, à la hiérarchie militaire.

La communauté de Deir-El-Medineh (1400 A.J.C environ) fut un *""corporatisme d'Etat à l'égyptienne"*, selon l'expression de C. Lalouette[14]. Une description de la vie économique, même sommaire de ce groupe est nécessaire pour apprécier, à sa juste mesure, le phénomène monétaire. L'attention doit être attirée sur l'importance d'une telle communauté ; les documents retrouvés en masse à Deir-El-Medineh ont souvent été la base de nombreuses généralisations. Cependant Janssen, écrivant sur les prix des produits (en général) à l'époque ramesside (1300 A.J.C) précise que la connaissance de cette communauté *"cannot be regarded as representative of the situation in the rest of the country"*[15]. Nos constatations doivent ainsi être considérées comme des hypothèses au regard de l'égyptologie économique, sachant cependant que le modèle fourni par le groupe des "Ouvriers de la Tombe" de Thèbes-ouest a connu de nombreux parallèles dans la plupart des corps d'état[*] de l'Egypte pharaonique, ainsi que dans le clergé et l'armée.

Ces ouvriers étaient avant tout des fonctionnaires, certains même à titre héréditaire[16]. L'Etat veillait à ce que les besoins de

---

[14] C. LALOUETTE, *L'Empire des Ramsès,* Paris, Fayard, 1985, pp. 250-256

[15] J. JANSSEN, *op. cit*, p. 567

[*] Organisation similaire aux carrières (TOURAH, GEBEL SILSILEH, ASSOUAN) ; à Tell el Amarna (1350 A.C. environ), dans les postes militaires de Nubie, etc...

[16] *Ibid.*, p. 568, *"They were in service of Pharaon".* Comme JANSSEN, nous qualifierons ces artisans de "fonctionnaires". Nous reconnaissaons, grâce à une remarque de J.C. Asselain, l'arbitraire, voire l'anachronisme d'une telle

l'équipe soient assurés par d'autres travailleurs au statut plus précaire[17]. En une période d'abondance (l'An 8 de son règne) Ramsès II déclare : *"J'ai aussi mis en place* [18] *un nombreux personnel pour subvenir à vos besoins".* Ainsi, il n'existait probablement pas de marché du travail. Quant à un éventuel marché des produits, il ne peut être que marginal : l'administration semble prévoir et pourvoir à l'essentiel. En cas de réduction des effectifs de l'équipe, les travailleurs inemployés peuvent trouver des places dans d'autres administrations (l'école n'étant pas réservée aux seuls fils de scribes). Ils pouvaient aussi connaître une certaine régression sociale, devenir *smdt* [19]. Ainsi que le remarque M.A. Bohème et A. Forgeot *"A Deir-El-Medineh, les serfs (...) ne résident pas au village en raison de l'infériorité de leur condition économique mais ne sont pas juridiquement définis puisque certains artisans rejoignent parfois leur groupe"*[20].. Donc, on ne peut parler de "serf", mais d'homme libre parfois corvéable.

Quelle forme prenaient les salaires de ces ouvriers ? Il faut en effet parler de *salaires* et non de *"rations"* ; un seul mot *htri* comme l'a noté D. Valbelle, *"signifie salaire et impôt"*[21], ceci pouvant financer

---

définition. Nous n'adoptons ici, en réalité, que la terminologie traditionnelle de l'égyptologie.

[17] Appelé *smdt* qu'on traduit parfois à tort par *"serf"* , *e*n fait *"assujetti" ou "dépendant"*

[18] C. LALOUETTE, *op. cit.*, P. 255, RAMSES II s'adresse à d'autres ouvriers bâtisseurs

[19] D. VALBELLE, *"Les Ouvriers de la Tombe".* Deir-El-Medineh à l'époque Ramesside, Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire, 1985, chapitre 4.

[20] M.A BOHEME ; A. FORGEOT, *Pharaon, Les secrets du pouvoir,* Paris, Armand Colin, 1988, p. 176

[21] D. VALBELLE *op. cit* p. 148

cela. D'ailleurs, les ouvriers, on l'a vu, reçoivent bien autre chose que des rations céréalières.

A l'examen, il apparaît que ces seules rations céréalières étaient bien supérieures à ce qui était nécessaire pour la reproduction de la force de travail. Les artisans échangeaient les céréales excédentaires ce qui diversifiait la consommation et animait un *"marché"* local. Cette possibilité d'accroître la variété des biens consommés était telle, qu'il aurait été fastidieux pour les services administratifs d'en énoncer la nature et de les satisfaire. Le *"modèle"* de centralité permet donc au modèle de l'échange de s'épanouir.

Par K. Polanyi, *"le modèle institutionnel de la centralité"* rend compte *"de la collecte, de l'emmagasinage et de la redistribution de biens et services. Les membres d'une tribu de chasseurs remettent d'ordinaire au headman leur gibier afin qu'il le redistribue".* La centralité suppose donc une autorité unifiante, le headman, l'administration pharaonique. La centralité est alors comprise comme étant le mode *institutionnel* auquel correspond un principe de *comportement*, la redistribution, cette dernière caractérise *"tout particulièrement le Nouvel Empire d'Egypte"*[22].

La catégorie opposée de *"l'échange"* n'est pas toujours clairement définie par K. Polanyi et son école. A suivre l'évolution historique, certaines pratiques ne relevant ni du don/contre don (analysées par M. Mauss), ni de la redistribution, relèvent certes de l'échange. Cette dernière catégorie est cependant loin d'être homogène : elle englobe bien sûr les phénomènes de marché mais aussi, et ceci est capital pour notre propos, des formes d'échanges *où l'évaluation monétaire est fortement contrainte par la coutume, voire la loi.* Observons simplement que le cadre légal n'est souvent qu'une consécration par le pouvoir des pratiques coutumières. Echanges coutumier et marchand ont ceci de commun qu'ils s'insèrent dans un

---

[22] *Ibid.*, p.81

système d'action utile du point de vue de l'individu, et que ce dernier en a une claire conscience. D'ailleurs le modèle institutionnel qui permet aux divers types d'échange de s'épanouir semble plus déterminer *les moyens licites de l'action que la finalité des dites actions*. Il est important de souligner que le rôle imparti à la coutume interdit qu'on parle de spontanéité dans l'acte d'échanger, même si une logique de l'action individuelle est appréhendable.

Ainsi, dans la société pharaonique, telle qu'elle apparaît dans le cas Deir-El-Medineh, les *smdt*, outre la corvée due, pouvaient accroître leur consommation en échangeant d'autres services ou biens que les ouvriers du village avaient en excédent. Il n'est pas possible alors de parler d'échange marchand : tout provient en dernière instance de l'Etat. Tout au plus peut-on, dans la circonstance, évoquer l'existence d'échanges décentralisés.

Les ouvriers pouvaient accroître leur richesse, par le biais, de leur épargne (représentant parfois sept mois de salaire) parce que le temps de travail officiel était faible. Ils pouvaient participer alors à des constructions de tombes privées. Enfin, comme membres de confrèries religieuses, ils bénéficiaient d'allocations spéciales provenant d'offrandes consacrées dans les temples thébains.

Devant de tels échanges que des milliers d'ostraca attestent, une hypothèse émise par B. Menu semble plausible : les habitants de Deir-El-Medineh ont sans doute déjà inventé la monnaie scripturale. *"Le vendeur ne pouvait-il recevoir des denrées à la place de l'acheteur, en présentant l'ostracon aux autorités"*[23]. La monnaie n'est plus ici considérée comme un actif mais comme un support permettant la circulation de la dette. Une promesse de paiement n'est pas selon la théorie classique comprise comme de la monnaie. Cette théorie ne rend cependant pas compte de la complexité du phénomène monétaire.

---

[23] B. MENU, *op. cit.*, p. 174

Bichot[24] définit le *"point de vue opératoire"* de la façon suivante : *"(...) s'intéresser à ce que les hommes font avec les créances (...) plutôt qu'à se poser des questions ontologiques sur la nature des créances et de la monnaie"*. Il n'est pas absurde de supposer de surcroît que certains ostraca aient pu permettre de se libérer d'une dette.

La capacité d'abstraction monétaire rend cette hypothèse plausible. Les pratiques qui viennent d'être évoquées datent du Nouvel Empire. Or, dès le Moyen Empire (voir le début de ce paragraphe), des techniques assez abstraites de virement comptable - et non de simple versement de denrée- existaient déjà.

Pour clôre la description de l'interaction résultant du jeu complémentaire des pratiques étatiques et privées, il serait permis d'avancer l'idée de l'existence d'un *"double circuit"* de l'économie pharaonique, particulièrement clair à Deir-El-Medineh. Le premier serait alors un système de distribution de fournitures[25], âne, outil et matière première, sous la surveillance des scribes. Dans ce cadre l'Etat pouvait effectuer des prêts gratuits au profit de la communauté. On peut penser que ce circuit ignorait totalement la logique du profit, c'est-à-dire la rémunération d'une avance, aussi variée que puisse être sa forme. Le second système, parfaitement parallèle au précédent, est celui de la distribution des salaires. Nous n'irons cependant pas jusqu'à affirmer qu'il s'agit là *d'un microcosme économique (...) soumis aux lois du marché"*[26]. En effet, parler de *"lois (au pluriel) du marché"* n'a de sens que dans un système où le marché est autorégulateur. Or, à Deir-El-Medineh, le marché est à la périphérie du système.[27]

---

[24] J. BICHOT, *Huit siècles de monétarisation,* Paris Economica, 1984, p 227

[25] B. MENU, *op. cit.*, pp. 170-172

[26] *Ibid.*, p. 173

[27] J. JANSSEN, *op. cit*, p. 561

L'hypothèse d'un *"double circuit"* structurant l'économie pharaonique a une conséquence importante d'un point de vue théorique. Le pouvoir n'est plus simplement le fait des appareils d'Etat mais il naît des *"micro-pouvoirs"* (nous empruntons cette terminalogie à M. Foucault) dont le principal est celui qui lie le débiteur au créancier. Toute auto-organisation du social fondée sur des principes individualistes produit une référence particulière à l'argent et la naissance d'une nouveauté sociale : le créancier. Cette figure émergera tout au long du premier millénaire avant notre ère, époque du déclin politique de l'Egypte.

II - LES ILLUSIONS MONETAIRES DE L'EGYPTOLOGIE CLASSIQUE

Dans l'étant actuel de nos connaissances, l'invention des pièces de monnaie est due au monde hellène. Toutefois, avant d'avoir eu une fonction commerciale, les *nomismata* furent des pivots politiques de l'ordre social[28]. L'occultation de cet aspect de l'histoire monétaire conduit une vision erronée associant mécaniquement l'essor des échanges à celui des pièces. Ainsi affirme-t-on que le troc est la seule réalité de la Haute-Antiquité, l'absence de *"monnaie"* reflétant la faiblesse des quantités échangées.

En réalité, on sous-estime la capacité du troc à assurer un volume d'échanges importants[29]. Certains économistes ou égyptologues ont cependant avancé l'hypothèse de l'existence de formes monétaires passagères au second millénaire. Nous tenterons

---

[28] J.M. SERVET, *Nomismata,* Lyon, P.U.L., 1984, 191 p.

[29] Un ouvrage récent souligne l'inutilité économique des pièces pour ce qui est du grand commerce maritime : *"L'usage de la monnaie était injustifié : les bateaux ne pouvaient pas rentrer avec les cales presque vides, chargées d'une simple cargaison de pièces ; les marchands pratiquaient les échanges en cascades sans besoin de médiations monétaires réelles".* Cf. J. ELAYI, *Sidon, Cité autonome de l'Empire perse,* Paris, Ed. Idéaphane, 1989, p. 201

de montrer que le caractère aporétique de ces propositions vient du regard passé par le prisme trompeur de la *nomisma* grecque.

a) Les impasses de l'économisme face à la problématique anti-utilitariste de Mauss : l'exemple de l'abstraction monétaire

Le premier texte prouvant l'existence d'un étalon monétaire en Egypte date du XXVIème siècle avant J.C.[30] On a longtemps cru qu'il s'agissait d'un acte de vente. Il s'agit en réalité des attendus d'un procès dont nous reproduisons l'essentiel[31].

""J'ai acqui cette maison à titre onéreux auprès du scribe Tchenti. J'ai donné pour elle dix shât, à savoir une étoffe (d'une valeur de) trois shât ; un lit (d'une valeur de quatre shât) ; une étoffe (d'une valeur de) trois shât"". Le défendeur répond alors ; *"Tu as complètement opéré les versements (de dix shât) par "conversion" au moyen d'objets représentant les valeurs".* Tchenti reconnaît ainsi que cette maison n'est plus sienne.

F. Daumas[32] précise qu'*"il ne s'agit nullement d'un troc"*. Sans doute pense-t-il que le véritable troc caractérise un système économique plus primitif. Avant de rajouter *"cette chât* * *était-elle un anneau d'or d'un poids régulier ?"* Cette façon de poser le problème nous semble être caractéristique de la projection dans la Haute Antiquité des éléments de notre modernité.

---

[30] A. THEODORIDES, "L'acte (?) de vente d'Ancien Empire", *Revue internationale des Droits de l'Antiquité*, (26), 1979, p. 31

[31] A. THEODORIDES, *loc. cit.*

[32] F. DAUMAS, *"Le problème de la monnaie dans l'Eypte Antique avant Alexandre"* in : Mélange de l'Ecole Française de Rome, (89), 1977, p. 426

* DAUMAS orthographie *"la chât" pour "le shât"*.

Malheureusement, on n'a jamais trouvé aucun anneau d'or. Cet obstacle est vite balayé par l'argumentation du Pr. Dykmans[33] : *"Vouloir démontrer que les Egyptiens de l'Ancien Empire se sont mis d'accord pour répandre que le "shât" signifierait un poids donné de métal, et que tout le monde estimerait ses marchandises en "shât", sans que, au préalable, des lingots du poids donné aient fait leur preuve d'une valeur tierce d**ans les échanges, c'est attribuer gratuitement aux vieux niléens une insolite capacité à vivre dans l'abstraction"**.*

En réalité, ce texte date de 1936, époque de l'agonie de l'étalon-or. En dépit de cette agonie, nombre d'économistes ne pouvaient imaginer un système où la monnaie ne serait indissolublement liée à la matière. On ne s'étonnera pas de l'impossibilité à comprendre que le système monétaire des *"vieux niléens"* puissse reposer sur une pure abstraction. Même aujourd'hui, T. James avoue son incrédulité : *"Le loyer et les valeurs des biens sont mentionnés comme s'il existait un système monétaire"*[34]. Mais il existe. Ces faits historiques corroborent bien, d'ailleurs, l'idée que la première fonction de la monnaie dans la société pharaonique, est celle qui a trait à l'unité de compte.

Penser que l'Egyptien ancien avait une *"inaptitude foncière et irréductible à la vie abstraite"*[35] ne permet pas de conclure à l'impossibilité de l'abstraction arithmétique ou monétaire, fût-elle rudimentaire. Bien sûr, si l'on juge la capacité de l'esprit à produire ou non le calcul différentiel, alors les Egyptiens d'autrefois seront effectivement inaptes à la vie abstraite, ainsi que bon nombre de nos contemporains.

---

[33] A. THEODORIDES, *op. cit.*, p. 37

[34] S. SAUNERON, *Les prêtres de l'Egypte Ancienne,* Paris : Perséa, p. 8.

[35] M. MAUSS, Oeuvre. *Représentation collective et diversité des civilisations.* Tome 2, Paris, Editions de Minuit, 739 p.

En réalité, même la capacité d'abstraction procède de classifications toutes *"primitives"* qui sont les fondements de nos catégories modernes de pensée* . L'abstraction qui, selon Dykmans, serait le propre des modernes est, en fait, nous allons le voir, le résultat de la dialectique originelle, *"valeur magique, valeur d'échange"* ;

Mauss remarque en effet : *"l'argent ne fut pas primitivement employé à l'acquisition de moyen de consommation, mais à l'acquisistion de choses de luxe, et, à celle de l'autorité sur les hommes"*[36].

Les *"choses de luxes"* sont en réalité des façons de se distinguer d'autrui. Les paléomonnaies sont ainsi ces biens, si utiles pour ce qui est des exigences immédiates de la reproduction sociale, si nécessaire dans la course aux honneurs.

Le renouvellement constant des hiérarchies provoque une intense circulation paléomonétaire et des mouvements associés de biens. Progressivement, chaque activité sociale se voit hiérarchisée par l'évaluation, essence même du phénomène monétaire. Ici s'exprime bien la primauté de fonction *"unité de compte"*. Le phénomène monétaire semble donc engendrer un penchant vers l'abstraction. C'est cette même abstration primitive qui rendit possible la réduction des travaux concrets au travail abstrait que Marx formula par la production marchande.

Pourquoi les anciens Egyptiens auraient-ils dû avoir, dans les temps les plus reculés une structure mentale plus portée vers le

---

* Nous nous inspirons ici du projet durkeimien de sociologie de la connaissance, illustré dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse.*

36 *Ibid.*, p. 111

concret que les autres peuples, alors qu'ils maîtrisaient des phénomènes monétaires complexes ?

La multitude des contrats entre individus, la volonté systématique d'écrire des scribes d'Etat, tout cela montre un système monétaire en actes. Mais le fait de compter est aussi contrôler les hommes. Ceci est clair pour ce qui est des exigences fiscales, mais compter ce peut être aussi une façon de hiérarchiser les hommes, de codifier les rapports de la communauté humaine aux manifestations de la divinité[37]. L'abstraction monétaire, c'est penser une équivalence possible entre les choses. Ceci caractérise le primitif comme le moderne.

L'ensemble de ces constatations permet de montrer comment une pratique monétaire peut se passer de support tangible. Ce fait est d'une importance capitale. Nous n'avons plus qu'une référence abstraite dont l'importance ne croîtra qu'avec les échanges.

Il est donc, à ce stade, intéressant d'essayer d'étudier l'origine du shât. Dérive-t-il d'une paléomonnaie ? Quels sont les rapports qu'il a pu avoir avec ces métaux précieux que sont l'or, l'argent. Pourquoi va-t-il disparaître, au fil des épisodes de l'histoire de l'Egypte ?

b) Enquête sur l'origine et la disparition du shât

Les textes utilisés par F. Daumas ne laissent subsister aucun doute : le shât est *"une unité de valeur quelque soit le métal employé"*.[38]. On évalue sous Thoutmosis III (roi de la 18ème dynastie) l'or et l'argent de la façon suivante : *"une shât d'argent de 5 (parties) équivaut à une shât d'or de 3"*. Le shât n'est pas un poids comme l'ont écrit les égyptologues, il permet d'évaluer un poids de métal. En l'occurence 7,6 grammes d'or valaient un shât.

---

[37] C'est une idée essentielle de *Nomismata, ..., op. cit.,* pp. 89-114

[38] F. DAUMAS, *op. cit.,* p. 427

Il faut lever ici tout équivoque entre poids et unité monétaires. Si l'on s'est mis à utiliser des poids tels le deben (91 grammes) et ses fractions comme multiples du shât, c'est que l'abstraction monétaire a prédisposé à l'abstraction pondérale[39]. Sinon, les documents égyptologiques sont peu intelligibles. C'est le long travail du temps qui a fait qu'un poids, le deben, a supplanté un étalon monétaire comme le shât. Mais alors, pourquoi ce dernier a-t-il disparu ?

Selon F. Daumas, l'abandon du *shât* , métal précieux serait dû à la pensée égyptienne antique par laquelle l'or est en effet la chair même des dieux. *"Ce n'est pas votre affaire"* lance Séthi I aux ouvriers. S'approprier l'or, c'est accomplir un forfait égal à celui de se prendre pour le dieu lui-même. Cet interdit théologique aurait interdit la naissance d'une monnaie comparable à celle des Grecs.

Et l'argent rétorquera-t-on ? Il est aussi d'essence divine, mais à un moindre degré, et surtout ajoute F. Daumas *"il était d'ailleurs trop rare pour un usage monétaire"*[40].

Doit-on accepter cette explication d'ordre religieux pour rendre compte de phénomènes économiques : la *"naissance"* et *"la mort"* d'une prétendue monnaie égyptienne[41] ? Bien qu'une telle

---

[39] Nous reprenons l'expression du commentaire de J.M. SERVET d'un texte de l'historien polonais K. KULA. Un tel commentaire est cohérent avec notre hypothèse relative aux monnaies, instruments de magie, de pouvoir.

[40] F. DAUMAS, *op. cit.*, p. 436

[41] La monnaie est ici comprise au sens de la *nomisma* grecque. F. DAUMAS reprend la thèse de DYKMANS : le shât est une monnaie tangible, un anneau d'or. Les thèses diffèrent sur la raison qui explique la disparition de cette monnaie. Elle était peu fiable (problème de pesées fréquentes) économiquement pour DYKMANS ; elle n'était plus tolérable culturellement pour F. DAUMAS.

démarche soit conforme à la méthodologie adoptée ici, elle présente tant de lacunes du point de vue de la cohérence interne, comme du point de vue de la cohérence externe, qu'elle doit être refusée.

Une critique interne

On peut admettre que l'interdit théologique pesant sur l'or l'ait expulsé de la sphère de la finance, comme de l'échange. On peut alors, aussi, comprendre pourquoi l'argent devint l'étalon dominant (comme nous le verrons dans les *"métamorphoses du shât"*) alors que l'or *"abondait"*. Mais tout cela ne justifie en rien la conclusion de l'article de F. Daumas :

"les Egyptiens paraissent avoir refusé, pour des raisons métaphysiques, une des inventions économiques les plus utiles qu'on puisse imaginer", dans la mesure où l'auteur suppose que le *"retard égyptien"* est dû à l'étranglement du commerce par suite de la rareté d'une monnaie métallique, à savoir l'argent.

Si l'on suit cette voie, le cuivre, abondamment fondu en Egypte, aurait pu être un substitut. D'ailleurs, si les premières pièces de monnaie pouvaient être en électrum[42], ce fut justement les nécessités commerciales qui amenèrent à battre monnaie avec du cuivre.

Nous reprenons ici un extrait du texte de DYKMANS cité par F. DAUMAS, *op. cit.*, p. 431 : *"Les Egyptiens auraient bien possédé la monnaie véritable : anneaux d'or valant une ou plusieurs shât, mais harcelés par la fraude et inséparables des pesées constantes, (...). Cette monnaie n'a fait que végéter ou disparaître après un certain temps, sans que les Egyptiens, avertis de l'insuccès, se soient plus jamais souciés de la ranimer"*.
L'argumentation semble fragile. On aurait pu prédire un même avenir aux pièces de monnaie.

[42] J.M. SERVET, *op. cit.*, p. 41, 1984

Parmi la documentation égyptologique[43], figurent des pièces qui établissent que, sous Aménophis III (fin de la 18ème dynastie), un traité de commerce avait été signé avec le roi de Chypre ; il stipule que les marchands chypriotes seront exemptés de droits de douanes moyennant une taxe forfaitaire de 30 tonnes de cuivre. Il ne manquait pas de cuivre à la veille de la réforme amarnienne, et c'est à cettte période que Dykmans situe la disparition des hypothétiques *"anneaux monétaires"* qui constituaient le support tangible du shât[44].

Des critiques externes

Les éléments d'appréciation historique mis en place, il convient d'approfondir les critiques des thèses classiques sur le système monétaire pharaonique. En utilisant des concepts propres à l'économie politique, sans cependant négliger les données d'histoire monétaire disponibles.

En effet, si l'économie de l'Egypte pharaonique n'a pas ressenti la nécessité de pièces de monnaie, c'est qu'elle n'en avait pas besoin. Si le principe de centralité régit des structures économiques, on voit mal en quoi serait nécessaire l'introduction d'une institution propre à la sphère de l'échange[45]. En effet, la fiscalité exige la fonction unité de compte, et l'idée de proportion, rien de plus.

---

[43] C. LALOUETTE, *Thèbes ou la naissance d'un Empire,* Paris : Fayard, 1936, p. 431.

[44] F. DAUMAS, *op. cit.,* p. 435 s'étonne de ce que DYKMANS n'ait pas pensé au fait que l'Etat puisse légiférer et authentifier cette prétendue monnaie. Cette objection est essentielle.

[45] On peut objecter qu'historiquement la pièce a été émise pour des raisons principalement fiscales ; ceci, à l'ère mérovingienne. Remarquons simplement qu'une telle pratique succède à une économie monétaire de marché qui était en plein développement durant l'époque romaine.

L'expérience phénicienne ou punique apporte un élément de comparaison non négligeable pour la critique.

Peuple marchand par excellence, les Phéniciens n'ont ressenti le besoin que d'une monnaie longtemps après l'émission de monnaies par les cités grecques. Sabatino Moscati est surpris devant ce retard de Carthage, avant d'ajouter, sans plus de démonstration[46] : *"cependant, il n'est pas douteux que, dans la crise que Carthage connaîtra plus tard, ce retard ne fut pas sans influence"*. Ce type d'argumentation allusive ne convainc pas.

L'auteur met en évidence quelques indices qui montrent que les *nomismata* [47] ne sont pas des préalables à l'échange. *"Il faut tenir compte aussi d'un autre aspect du commerce de Carthage : elle servit souvent d'intermédiaire pour les marchandises d'autres peuples"*. Des travaux récents[48] ont montré que les cités grecques les plus prospères du point de vue commercial ne connurent que tardivement les pièces de monnaie.

Commerce et marché renvoient à deux entités substantivement différentes. En effet, il faut prendre quelque précaution lorsqu'on parle d'échange *"marchand"* . Avant comme pendant l'époque hellénistique, *"la piraterie n'était pas rare pour l'obtention de denrées ou d'esclaves"* [49].

Il est capital de souligner que ce que nous croyons être des pratiques de marché avait un caractère politique marqué. Citons encore S. Moscati parlant du *"marchand"* phénicien qui appuie son initiative personnelle sur la force de son Etat. *"Etudier le commerce de*

---

[46] S. MOSCATI, *Les Phéniciens*, Paris : Fayard, 1971, p. 178.

[47] *Ibid.*, p. 179

[48] J.M. SERVET, *op. cit.*, p. 89 et suivantes

[49] S. MOSCATI, *op. cit.* p. 178

Carthage, c'est donc étudier la politique de Carthage"[50]. Quant aux Carthaginois *"(ils ouvrirent) des marchés, soit par la force, soit par les traités ; ils lui réservèrent (à leur ville) l'exploitation de pays tenus à l'abri de toute concurrence"*[51].

L'exemple phénicien, comme celui de l'Egypte Pharaonique est caractérisé par un état de société où l'économique n'est pas plus émancipé du domaine sacré que du champ politique. Quand les *"marchands"* sont, de fait, des fonctionnaires (membres directs d'appareil d'Etat), il faut alors parler de *"commerce sans marché"*[52].

Il faut souligner enfin qu'entre les rapports marchands de l'analyse classique d'une part, et des échanges parfois décentralisés, mais non-émancipés du politique comme du sacré, d'autre part, il y a une énorme différence conceptuelle.

L'origine possible d'une erreur

Si la pièce de monnaie est une invention propre à la cité grecque conçue comme corps politique (et non comme articulation de marchés) il n'est pas étonnant qu'un tel phénomène ne se soit pas produit dans un univers culturel radicalement différent. Telle est la raison de l'erreur commune à F. Daumas, A. Théodorides ou Dykmans. Nous verrons plus loin que l'égyptologue hollandais, J. Janssen ne s'engagera pas dans la même impasse, du fait de sa connaisance des

---

[50] S. MOSCATI, *ibid.*, p.176

[51] S. MOSCATI, *op. cit.*, p. 177

[52] Cette expression reprend le titre d'un chapitre de l'ouvrage de C.M. ARENSBERG, K. POLANYI (éd), *Les systèmes économiques dans l'Histoire et la théorie*, Paris : Larousse, 1975, 348 p

concepts substantivistes[53]. Le problème de méthodologie se double d'un problème plus pratique.

Il a effectivement existé des anneaux d'or, comme le montrent, par exemple, les scènes de pesées de l'or au temps de Thoumosis III comme celle que conserve **Menkhepperrasonb, Amenmose and others** (cf. La planche I).

Le début du texte qui sert de légende au tableau retiendra notre attention :

"Recevoir l'or des confins montagneux de Coptos[*] *ainsi que l'or du vil pays du Kouch (l'actuelle Nubie) en tant qu'impôt de l'année"*[54]*.* (les mots entre parenthèses sont des précisions que nous avons jugé utile d'insérer). Le rôle de Menkhepperasonb, trésorier royal du Nouvel Empire est clair : contrôler les revenus fiscaux qui ont une forme métallique, ici de l'or. Ceci est une pratique classique, souligné par Wolfgang Helck[55]. Le fisc exigeait de l'or à titre d'impôt. Parfois même le vocable désignant l'or se substitue à celui désignant l'impôt. Soulignons cependant que ceci n'est applicable qu'aux tributaires *"coloniaux"*. L'*"impôt de l'année"* n'est autre, en effet, que le tribut versé par les vassaux de l'Empire égyptien.

Cependant, au-delà des conventions de style, force est de reconnaître que ces anneaux d'or ne devaient pas avoir la régularité

---

[53] Cf. J. JANSSEN *op. cit* ., p 558 *"One may perhaps proceed into a division into three main patterns of economic structure, namely that governed by the principale of reciprocity that of redistribution, and that of market eschange".*

[*] Désert de l'Est égyptien.

[54] MENKHEPERRASONB fut un trésorier royal de la 18ème dynastie. N. DE Paris D'AVIS, *The tomb of Menkheperrasonb Amennose and another Theban Tomb series, London : The Egypte Exploration Society*, 1933

[55] W. HELCK, *op. cit*, 236

que le dessin semble leur prêter. En effet, il y a une pesée de ces anneaux relativement à un poids-témoin, ayant ici forme de bovidé. (PP. I)

Ceci tend à réfuter l'utilisation d'anneaux comme instrument monétaire semblable au *nomisma*. D'ailleurs la planches II de la tombe montre la destination possible de ces anneaux. Peut-être* seront-ils thésaurisés sous forme d'oeuvres d'art diverses, compagnes indispensables du roi dans sa vie de l'au-delà. Si la production d'or est un acte économique, ou politique, si on le perçoit comme taxe, sa finalité est de portée métaphysique[56]. L'économie n'a pas encore trouvé son sens propre.

Enfin, il est essentiel de souligner que les *nomismata* sont des étalons de valeur, ils permettent d'estimer les biens. Si, dans notre exemple, il y avait instrument monétaire, il s'agirait du poids-témoin à forme bovidé. Or cette unité pondérale n'a jamais été recensée comme unité monétaire dans les comptes étatiques.

Que retenir de la thèse de F. Daumas ?

Le mérite de cette approche est d'avoir su prendre en compte la spécificité de la culture égyptienne. Mais, si l'hypothèse de Dykmans fut anthropologiquement peu fondée, l'argumentation de F. Daumas est économiquement insoutenable.

Le peu de pertinence de la proposition de F. Daumas est, du point de vue économique, dû à un économisme implicite. Nous

---

* Cette observation ne peut que relever de l'hypothèse. La plupart des objets représentés sont de facture syrienne, ou égeenne ; l'or n'étant de surcroît pas forcément leur matière. Plus sûrement, l'or en anneaux était principalement transformé en feuilles de placage (Statue, Naos, Sarcophage).

56 Il est ainsi possible de retenir la thèse de F. DAUMAS dans sa seule dimension égyptologique.

venons de le voir : l'économisme qui affirme le caractère commercial des pratiques monétaires ne semble pas résister à une lecture attentive ; l'exemple de la Phénicie (et de Carthage), l'interprétation à donner des fresques égyptiennes qui demeure délicate sont des éléments de rejets qui semblent décisifs.

Cette démarche voit dans le phénomène monétaire un *"fait social total"*[*] . Ceci nous permet d'éviter certaines apories évoquées. Il est cependant nécessaire d'expliquer la disparition du *shât* d'or.

c) Le caractère monétaire de l'or

Il fallait estimer à son exacte portée la réalité monétaire de l'ancienne Egypte, en tentant de se démarquer des préjugés de la modernité, et montrer que l'Empire Memphite, (et ses successeurs) n'a pas connu l'étalon-or[57] C'est pourtant cette *"barbare relique"* qui demeure dans les arrières pensées des historiens ou économistes.

Même s'il n'y a pas de support matériel au *shât*, il est certain que celui-ci évaluait l'or, de préférence à tout autre matière et que pesait sur l'or un interdit théologique.

Le caractère si particulier de l'or en Egypte nous permet que soit posée la question : ce métal a-t-il connu une autre utilisation que celle qui le lie au sacré ?

---

[*] L'expression de MAUSS. Cf. son *Essai sur le Don.*

[57] C'est une réponse positive à cette question que donne DYKMANS, l' *Empire memphite a-t-il connu l'étalon-or", in :* Revue belge des sciences commerciales, 1938, pp. 2-16

La possession de ce métal renvoie à l'ordre de la distinction. Erman er Ranke[58] écrivaient ainsi : *"Toutefois, ce n'était pas pour sa valeur intrinsèque qu'on s'efforçait de l'obtenir. La valeur réelle de l'ordre de la récompense venait de sa signification emblématique".* L'or distingue le guerrier valeureux, le scribe zélé ; qui l'obtient du Pharaon participe par là d'un don devin qui l'élève parmi les hommes.

Ce métal précieux, qui ne paraît pouvoir circuler, semble être à l'origine une paléomonnaie dont la raison d'être est paradoxalement la circulation. Que nous apprend l'épigraphie ? L'idéogramme représentant l'or au singulier est voisin du dessin ci-contre :

Contrairement à une idée répandue ce hiéroglyphe n'est pas nécessairment l'expression d'un collier de perles enfilées[59]. En effet, le Pr. Goyon fit l'hypothèse que ce symbole pouvait renvoyer en fait à une forme d'épargne, ou d'ornement de ceinture de ce vêtement :

---

[58] A. ERMAN, H. RANKE, *La civilisation égyptienne,* Paris : Payot, 1985, p.157

[59] Nous remercions SARAH WIGMORE, épigraphiste, pour ce commentaire d'une interprétation de J.C. GOYON

On constate, à ce stade de la recherche, que **le pagne en Afrique est un bien qui a eu des fonctions paléomonétaires**. Ce point peut avoir quelque importance si l'on veut bien se souvenir du fait que l'égyptologie ne peut rejeter l'existence de racines est-africaines pour la civilisation pharaonique.

Bien que l'observation soit du ressort de l'hypothèse, on peut se demander, dès lors, si l'ornement de métal assujetti au devant du pagne, et dont le prolongement sera le devanteau d'orfévrerie du pagne royal, n'a pu constituer, aux origines de l'Egypte, un moyen d'échange que fit disparaître ensuite la sacralisation exclusive de l'or *"chair des dieux"*.

L'or qui a pu être ainsi paléomonnaie, c'est-à-dire un bien relevant de l'ordre de la distinction, s'il est totalement sacralisé devient inaccessible et perd son caractère monétaire cinq siècles après notre ère, l'Apa Schnouda[60] stigmatisait ainsi les ouailles à son propos :

"Si vous touchez à peine l'or au lieu de la prendre en vos mains, pour être agréable aux démons auxquels vous croyez, êtes-vous obligés encore de ne point le dépenser pour les choses dont vous avez besoin ? Et si vous vous souillez en les touchant, à combien plus forte raison vous souillerez vous en l'adorant sans que quelqu'un vous entende ?".

---

[60] SHNOUDA était un haut dignitaire de l'Eglise Copte. Ce texte est cité par F. DAUMAS, *op. cit.*

Si la métaphysique peut faire sourire ceux qui naïvement, postulent le réel à l'image de la raison[61], elle permet ici de comprendre le comportement des Coptes. Certes, l'or n'est pas seulement sacré et le texte qui vient d'être cité montre que la représentation de l'or procède du phénomène monétaire, phénomène où magie et politique sont inextricablement liées.

L'or a pu être une paléomonnaie aux temps prédynastiques au vu de ce qui précède. Le *"shât d'or"* était le souvenir de sa forme proprement monétaire jusqu'au Moyen Empire. Mais, avec F. Daumas, il faut bien admettre qu'essentiellement à partir de la XIXème dynastie, l'or, *"chair des dieux"*, ne pouvait circuler, ni même être évoqué[62*] . Une monnaie, primitive ou non, qui perd son pouvoir de circulation nie par là son caractère monétaire.

Les pratiques monétaires fondées sur l'or exprimaient une institutionnalisation de la distinction. Toute institution est cependant relative à un moment historique. Le surgissement de nouvelles attitudes, ici un interdit religieux, peut la vouer à une disparition soudaine.

II - L'EMERGENCE DE L'INDIVIDU ET LA MONETARISATION DU CORPS SOCIAL.

Dès lors que l'on sort du cadre de la redistribution et de la réciprocité individuelles, attester de la propriété individuelle devient un acte fondamental. Mais l'autre moment tout aussi déterminant de l'acte monétaire est l'évaluation. Il convenait donc de mettre en

---

[61] Cet énoncé, hegelien, semble bien définir l'essence du positivisme

[62] Pour l'Egyptien, énoncer le nom d'un être ou d'une chose était le moyen de lui donner l'existence. Le dogme de l'Incarnation ne procède t-il pas du même esprit ?

[*] Toute mention inclue est un sacrilège ou un crime de lèse-majesté

évidence les lointaines origines de l'acte d'évaluation faces aux nécessités institutionnelles.

L'évaluation autonome des choses est une condition nécessaire de la société civile dans sa dimension économique : mais elle ne prend de sens que si la propriété ou les fonctions afférentes à la propriété ne sont l'apanage d'aucune bureaucratie et sont librement.transférables.

On sait que les transformations socio-politiques de l'Egypte ancienne se traduisent cycliquement par des formes de démembrement de la propriété d'Etat. Montée des échanges décentralisées et émergence de l'individualité sont allées, historiquement, de pair.

a - La montée des échanges et l'émergence de l'individualité.

Pendant l'Ancien Empire naît la propriété privée. Ceci, pour des raisons religieuses. Le monarque ne pouvait refuser à ses meilleurs auxiliaires l'octroi de fondations funéraires, moyen d'assurer la pérennité du culte du nom du serviteur défunt. De plus, l'hérédité de la charge de monarque sape le caractère purement étatique d'appropriation des terres. Des *"états dans l'Etat"* se constituent sous la 5ème dynastie. Au Moyen Empire, pour Erman Ranke[63], la propriété privée des *"Grands"* ne fait pas de doute.

---

[63] A. ERMAN, M. RANKE, *op. cit.*, p. 125. On ne peut exclure une hypothèse politique pour la naissance de la propriété privée. Le monarque, confiant des charges qu'il rendait héréditaires, croyait pouvoir s'appuyer sur des hauts serviteurs, tout dévoués à un système qui assurait la pérennisation de leurs privilèges.

Cette affirmation de la genèse religieuse de la propriété privée peut surprendre. Karl Polanyi[64] remarquait : *"l'économie humaine est donc encastrée et englobée dans des institutions économiques et non économiques. Il importe de tenir compte de l'aspect non-économique. Car il se peut que la religion et le gouvernement soient aussi capitaux pour la structure et le fonctionnement de l'économie que les institutions monétaires ou l'existence d'outil et de machine qui allègent la fatigue du travail".*

Pour des raisons une fois encore religieuses, l'Ancien Empire a sapé les bases de son autorité. En effet, les temples funéraires des rois défunts tendaient à échapper à l'autorité politique du roi régnant. Les fonctionnaires et prêtres de ces fondations, serviteurs d'un roi mort[65] *"éprouvaient l'expérience du pouvoir personnel et de la liberté individuelle"*. Les serviteurs de rois morts n'avaient aucun maître. Curieuse impuissance du pouvoir politique au regard des institutions religieuses ! On a pu conclure à une certaine incohérence de l'organisation de l'Ancien Empire[66]. Les fondations funéraires royales se sont multipliées, privant le pouvoir politique d'une vaste portion de sa base économique. L'immunité de ces fondations est en rupture radicale avec l'idée d'un centre collectant et redistribuant le surplus.

P. Montet[67] et W. Helck[68] ont pu ainsi émettre une audacieuse hypothèse selon laquelle des échanges auraient existé

---

[64] C. M. ARENSBERG, K. POLANYI, *op. cit.*, p. 224. Il semble critiquable, toutefois de ne traiter les institutions monétaires que comme essentiellement économiques.

[65] W. HELCK, *op. cit.*, p. 137 : *"zu dem Erlebnis der personlichen Macht der individuelle Freiheit"*.

[66] Cf. A. ERMAN, H. RANKE, *op. cit.*, p. 121 (pour une conclusion analogue).

[67] P. MONTET, *La vie quotidienne en Egypte au temps des Ramsès,* Paris : Hachette, 1946, p. 163 : *"Quand tous les besoins de cette collectivité (c'est-à-*

entre ces institutions. Effectivement les carences du centralisme pharaonique impliquent nécessairement de tels échanges décentralisés.

Ainsi, l'autonomie de certaines institutions grandit. Comment expliquer cette *autonomie des hommes* que suggère la représentation - voir page suivante - de scènes de marché dès la cinquième Dynastie (l'avant - dernière dynastie avant la Première Epoque Intermédiaire) ?

On ne peut séparer les institutions des hommes qui la composent. Parce que ces derniers ont l'expérience de la liberté l'institution dont ils sont membres peut commencer à se vouloir autonome. Ainsi, on peut présumer qu'un mouvement général d'individualisation a provoqué des vagues d'échanges entre institutions, et entre les hommes eux-mêmes.

Les *"commerçants"* dont le texte fait état, agissent, peut-être, pour le compte d'une fondation tandis que le partenaire dans

---

dire une institution étatique) étaient satisfaits, l'excédent était livré". Cette pratique, attestée au Nouvel Empire, a permis à HELCK d'émettre l'hypothèse de pratiques analogues à l'Ancien Empire. En effet, *"si une liquidation lente de la propriété d'Etat"* à l'Ancien Empire (nous traduisons de W. HELCK, *op. cit.,* p. 240"*...begint natürlich ein langsamer Ausverskauf des staatlichen Eigentum¨s) a impliqué des échanges décentralisés, pourquoi en aurait-il été nécessairement autrement au Nouvel Empire ? L'hypothèse implicite est ici que le seul mode alternatif au principe de centralité dans une telle société ne peut être que le principe d'échange.*

[68] W. HELCK, *op. cit.,* p. 134 et suivantes. L'auteur insiste sur le fait que, derrière l'autonomie croissante d'institutions qui constituaient l'appareil d'Etat, se forme une individualité qui, dans son principe, s'oppose à la bureaucratie. Le Moyen Empire est alors pensé comme une création des possédants visant à imposer une servitude proche de l'esclavage. Cette dernière conclusion est aujourd'hui controversée.

l'échange, un artisan, *"vend"* un produit confectionné en dehors des heures de travail qu'il doit à l'institution dont il est membre.

Nous avons reproduit le commentaire de T.H James[69] relatif à un tel marché (voir page suivante une reproduction de scènes trouvées dans un mastaba) : *"Cinquième dynastie (c 2360 avant J.C). A droite de la porte d'entrée du vestibule on aperçoit trois registres illustrant l'animation d'un marché. Des commerçants proposent une riche variété de produits : il y a au moins quatre échoppes vendant des fruits et des légumes ; deux poissonneries et une triperie ; deux marchands, dont une femme, proposent des coupes ; deux hommes vantant les mérites de leur drap. La plupart des clients - on remarquera qu'à une exception près tous les badauds sont des hommes - portent de petits sacs en bandoulière. On voit par ailleurs qu'ils proposent aux marchands des articles divers en échange de leurs produits".*

D'une façon plus précise, au registre du bas, un marchand de légumes s'adressant à un client lui dit : "donne moi ce que tu as apporté et je te donnerai de beaux légumes". Des traductions plus littérales peuvent peut-être mieux rendre compte du contenu de ces échanges. Un boucher, marchand de viande séchée s'exprime ainsi devant un artisan : "Mets sur lui ***l'équivalent*** *de (mon) produit que mon coeur soit content, car c'est le prix", et lui représente le sceau ; autrement dit implicitement "donné m'en pour ce que ça vaut".*

Au cours de l'Ancien Empire la croissance de la sphère des échanges individuels conduit l'Etat à abandonner une part de ses prérogatives et de son contrôle, autant à l'extérieur, qu'à l'intérieur. Les hauts-fonctionnaires qu'étaient les nomarques constituèrent de véritables féodalités. Ce qu'on dénome *"Révolution Sociale"* en égyptologie - première phase de la Première Epoque intermédiaire n'est autre que l'effondrement du centralisme d'Etat et de son moyen de contrôle social, la bureaucratie.

---

[69] T.H. JAMES, *Le peuple de Pharaon*, Paris : Le Rocher, 1988, pp 260-262

Le Moyen Empire fut l'entreprise réussie de la reprise en main[70]. Décrivant la XIIème dynastie Helck[71] écrivait : *"On abolit à nouveau cette indépendance de l'homme... l'homme perdit son individualité...et n'était plus qu'un rouage d'une machine compliquée"*. En outre[72] *"l'économie va être ramenée au stade de l'Ancien Empire, avec l'abolition de la propriété privée, l'obligation pour la population du service de travail"*. Il semble néanmoins que la bureaucratie ne put renouer avec le succès du temps des bâtisseurs de pyramides, c'est-à-dire l'extraction d'un surplus suffisant pour reproduire l'ordre social. La raison semble culturelle. Etait-il possible de nier l'individu alors que[73] *"la conscience du peuple s'est transformée à cause des expériences vécues pendant la (première) époque intermédiaire"*. ? Enfin, le *"désenchantement du monde"*[74] est en marche : le travail fourni aux rois, pour la construction de pyramide par exemple, n'est plus pensé comme étant bénéfique - de par la magie du sacré - à la population entière, mais à une seule classe

---

[70] C'est en substance ce que dit W. HELCK, *op. cit.*, pp. 195-197

[71] W. HELCK, *op. cit.*, p. 266 *"Diese Selbständigkeit des Menschen wieder beseitigt...Der Mensh verlor seine Individulität ...und war nur ein Rad einer komplizierten Maschinen"*

[72] *Ibid.*, p. 196 : *"Die Wirtschaft wieder in den Zustand des Alten Reiches zurück geführt unter Aufhebung des Privat besitz, Verpflichtung der Bevölkerung zum Arbeitdienst"*

[73] *Ibid. "..., daB die innere Einstellung des Volkes durch die Erlebnisse der dazwischen liegenden Zeit verändert worden ist"*

[74] Problématique wéberienne reprise par M. GAUCHET, *Le Désenchantement du Monde - Une histoire politique de la religion*, Paris : Gallimard, 1986.

de possédants[75]. Il faut cependant remarquer que cette interprétation de W. Helck est aujourd'hui fort discutée[*].

Le système économique fut profondément différent au Nouvel Empire. Doit-on dire, comme W. Helck, que l'on renoue avec la propriété *"privée"* ?[76]

Un tel adjectif ne s'applique pas au domaine de l'économie politique car, en effet, il semble que s'instaure un système de dépendance plus qu'un régime de propriété privée.

W. Helck a proposé de voir dans le Nouvel Empire un moment "*d'extension de la féodalité" ("Ausweitung der Lehnwesens")*. Pour détruire l'ancienne noblesse dont la présence signifia la ruine de l'Etat, les souverains de la XVIIIème dynastie redistribuèrent les terres d'une façon particulière : certains militaires agés obtinrent des fiefs du roi. Ces fiefs permirent à ces valeureux guerriers de vivre grâce aux *"dons"* de la piétaille qui, elle seule, mettait ces terres en valeur. On ne peut donc en premier lieu parler de *"propriété privée"*, mais d'une individualisation du mode d'appropriation de la terre. L'aspiration individualiste ne signifie pas nécessairement la stricte propriété privée telle que nous la connaissons. En second, les acquis de l'égyptologie juridique mette en cause la **simplicité du schéma précédent esquissé par W. Helck.**

En réalité, il semble que les conditions de la propriété, si l'on en croit B. Menu, obéissaient à des règles complexes qui rendent

---

[75] W. HELCK, *op. cit.*, p. 197

[*] En effet, la construction devient affaire de spécialiste au sein de corporation ; **seul l'appel à une main d'oeuvre non spécialisée peut, à la rigueur, témoigner d'un certain refus.**

[76] B. MENU, *op. cit.*, p. 340 *"La propriété privée des terre était exceptionnelle"*

juridiquement inopérente la *"summa divisio droit public/droit privé"*[77]. Ce que l'on observe sur une grande échelle au Nouvel Empire, ce ne sont pas des propriétés qui sont cédées mais de fonctions. La terre est toujours à Pharaon[78], mais l'on peut acheter ou vendre les droits de jouissance y afférents.

Cependant, disposer à sa guise de fonctions, en faire commerce, n'est-ce pas là un usage primitif, quoique indirect des moyens de production. Agriculteurs, ouvriers, pêcheurs, ou prêtres subalternes, semblent avoir disposé de petits lopins de terre exploités en toute indépendance. Certaines terres pouvant être perçues comme marginales ont parfois une importance économique : que l'on songe à la productivité du lopin de kholkosien par rapport à celle du Kholkose. *Ainsi, au Nouvel Empire, les formes de la propriété oeuvrent pour l'établissement et la croissance d'échanges décentralisés.*

De surcroît, les retombées de l'entreprise impériale de la XVIIIème dynastie élargissent la sphère du marché. Cela ne s'est pas démenti durant l'ère ramesside et on a pu décrire un flux d'importations tout à fait extraordinaire venant de Syrie via, souvent, la Phénicie. Cette montée des échanges a-t-elle entrainé la création *d'une classe de marchands, d'une classe marchande proprement égyptienne ?*

La réponse ne peut être que négative. Le *"marchand"* du Nouvel Empire est d'abord un fonctionnaire dont la fonction est de gérer pour l'Etat une activité commerciale. Cependant on peut émettre

---

[77] *Ibid.*, Introduction, p IV

[78] Il n'y aurait donc pas une propriété transmissible aux héritiers en droit. Mais la fonction pouvait l'être. C'est pourquoi, devant de telles complexités, un égyptologue, non juriste comme HELCK - contrairement à B. MENU- parle directement de *"propriété privée"*.

l'hypothèse que ces *"marchands fonctionnaires"* avaient *"l'autorisation de détourner (SIC) une partie des biens soumis à leur contrôle à titre de paiement de leur service"* [79]. Ainsi y aurait-il un usage privé des biens publics, les derniers étant la condition du premier ; cependant la présence de *"journaux de bord"* [*] est la preuve d'un contrôle par l'Etat. Contrôle d'autant plus nécessaire que certains de ces *"marchands"* profitent de leur position dans les appareils d'Etat pour commercer à leur seul profit. Le "*décret d'Horemheb"* contient l'exposé d'un certain nombre de mesures destinées à réfrener l'arbitraire de certains fonctionnaires[80].

Ainsi peut-on observer des pratiques marchandes, sans classe marchande. Se crée un *"désir des choses" ("Nachfrage nach Dinge")* [81], dont beaucoup ne sont pas nécessairement considérées par l'Etat comme utiles. La psychanalyse a bien montré comment le désir humain doit se porter sur autre désir[82] . Comment l'Etat pourrait-il régenter ce besoin crée par le désir ? C'est dans la liberté que se constitue l'autonomie du sujet.

---

[79] T.H. JAMES, *op. cit.*, p. 255

[*] C'est-à-dire de registres d'entrées aux frontières.

[80] Cf. J.M. KRÜCHTEN, *Le Décret d'Horemheb. Traduction, commentaires épigraphique, philologique et institutionnel,* Bruxelles : Edition de l'Université de Bruxelles, 1981, 205 p.

[81] W. HELCK *op. cit.*, p. 266

[82] Sans attendre R. GIRARD : cf. A. AKOUN, *" Individu et société", Encyclopaedia Universalis, I Corpus (9), 1985,* pp. 1012-1014

L'Egypte du Nouvel Empire est cosmopolite. Les marchands étrangers parcourent le pays ; les échanges extérieurs ne sont plus le fait exclusif de relations d'Etat à Etat, mais d'individu à individu.**

Les reliefs de la tombe de Qen-Amon (à Thèbes-Ouest fournissent une illustration des changements après le 15e siècle A.J.C (Cf. l'encadré suivant). L'extension de la sphère commerciale, semble due aux influences de l'étranger.

** Toutefois, subsistera toujours l'intermédiaire officiel, préposé aux importations.

A propos des représentations du tombeau de Qenamon, préfet de Thèbes et directeur du grenier du Temple d'Amon sous la XVIIIème dynastie (Thèbes ouest, n°162), W. Helck[83] écrivait : *"les marchands syriens qui accostaient à Thèbes montrent qu'à cette époque ces gens ouvraient leur marché avec les"indigènes" égyptiens, c'est-à-dire qu'ils vendaient aux individus et pas seulement à l'Etat.*

Un tableau, aujourd'hui disparu, occupait l'une des parois et à fait l'objet d'un commentaire de T.G.H. James [84][85] *comme retraçant les épisodes de l'arrivée à Thèbes de vaisseaux marchands en provenance d'Asie, vraisemblablement sous le règne d'Aménophis III (1403-1365 A.C). Du pont des barges sont déchargées toutes sortes de denrées, bétail (zébus d'Asie), vin et huile (à en juger par les amphores et leurs formes), ainsi que d'autres récipients, peut-être de métal, malaisés à identifier. Sous le contrôle des subalternes de Quenamon et pendant le transfert vers le Trésor, les porteurs étrangers et leur patron traversent les échoppes installées sur la berge par des Egyptiens, s'arrêtent un temps (registre du bas) pour ouvrir ce qui paraît bien être un marchandage. Que proposent les boutiques égyptiennes ? En bas, des sandales et des pièces de lin travaillé ; celle qui, au centre, est tenue par une femme offre des pains et des gâteaux, des boissons rafraîchies dans des gargoulettes pendues*

---

[83] W. HELCK, *op. cit.*, p. 266 : *"...syrischen Handlern ebensfall darauf hin weisen, daB damals der Handel dieser Leute mit dem ägyptischen "Egenborenen" begann, d. h. sie an Einzelpersonnen verkauften und nicht (nur) an den ägyptischen Staat".*

[84] T.H. JAMES, *op. cit.*, p. 259

[85] le présent commentaire est dû aux indications du Pr. Goyon que nous tenons à remercier.

haut et de la viande séchée * *; c'est le buffet-buvette. Au-desus, ce sont divers objets manufacturés où figurent à nouveau des sandales que présente un artisan. Chose étrange, la tenancière de l'échoppe aux vivres exceptée, les hommes d'Egypte accroupie devant leurs étaux,* ***tiennent une balance à peser les métaux.*** *Si transaction il y avait, celle-ci s'effectuait en pesant, du côté égyptien,* ***une masse-étalon*** ** *pouvant correspondre à la contre-valeur des denrées ou objets offerts à l'échange. Le Syrien qui dépose sa lourde jarrre, au registre du bas, n'en fait pas, semble-t-il l'objet du marché ; il la pose vraisemblabkmement pour être à même de mettre dans la balance de son interlocuteur, le poids de métal ou de tout autre substitut qui lui permettra d'acquérir la paire de sandales, l'écharpe à franges ou la pièce de lin qui l'aattiré.*

Or cette transaction s'effectue avant la zone "de douane", celle où plus à droite du tableau, les commerçants étrangers doivent se soumettre au rite de politesse de la prosternation, sous contrôle des gardes de sécurité, en présentant à Quenamon les cadeaux d'usage. Il y a là l'indication de la zone franche de la rive immédiate du fleuve, bien connue ailleurs où "rive du fleuve" est synonyme de "marché, lieu de troc) ***mais rien ne permet d'affirmer que les commerçants égyptiens sont "libres"*** *; on peut avoir là la marque d'une décentralisation topographique de l'enregistrement des denrées, en dehors des secteurs traditionnels des locaux de comptabilité du Trésor (royal ou Sacerdotal) ; il paraît, cependant, permis d'avancer que ce tableau reflète plus encore une situation de nécessité ; les équipages étrangers devaient reconstituer leurs réserves de subsistance aux étapes. Latitude leur était donc donnée de faire les vivres, acquérir des rechanges de vêtement et de sandales, mais comme en témoigne clairement la représentation, rien d'autre.*

---

* La femme, accroupie sur un tabouret bas, évente avec une sorte d'écharpe sa marchandise pour en chasser les mouches.

** Toutefois, pour les étoffes, l'habitude égyptienne est de les peser.

On ajoutera enfin que la "monnaie d'échange" pesée par les tenanciers d'échoppe pouvait fort bien ne pas leur être acquise, mais journée de marché terminée faire l'objet d'un contrôle et reddition de compte auprès de l'autorité responsable.

CONCLUSION

La certitude d'une monnaie purement scripturale au deuxième millénaire avant notre ère et la probabilité d'une circulation de dettes de l'aube du premier millénaire prouve la valeur heuristique de la théorie keynésienne de la monnaie : des trois fonctions monétaires communément admises, celle qui a trait à l'unité de compte est déterminante.

Ainsi, il est difficile d'écrire l'histoire monétaire sans l'angle d'une *"dématérialisation continue"* des moyens de paiement. Il est alors nécessaire de convenir, pour le moins, que le processus de *"dématérialisation"* comporte quelques exceptions. Ce qui signifie qu'une histoire évolutionniste des pratiques monétaires est sujette à caution. Plus qu'une évolution, n'aurait-on pas affaire à des variations autour d'un même thème central ?

Il apparaît alors que, dès l'origine, le caractère *abstrait* des pratiques monétaire est déterminant. Les éléments d'un projet de *"sociologie de la connaissane"* , inspiré de Durkheim et de Mauss, rendent cette hypothèse crédible, notamment au regard de l'approche *"réifiante"* traditionnelle. L'économisme a tenté de voir dans ***la monnaie une chose***, ce qui, semble-t-il, conduit à des apories. Au contraire, la théorie qui voit dans la monnaie, l'instrument de reproduction de hiérarchies sociales, n'est pas réfutée. Sa valeur heuristique semble même confirmée : l'or, fondement du *shât (*l'unité monétaire du troisième millénaire), s'écrit vraisemblablement sous la forme d'un pagne stylisé. Or, le pagne est une paléomonnaie très répandue en Afrique. Cette théorie inspirée de Mauss semble bien prolonger la vision keynésienne. Ainsi une hypothèse a pu être émise : c'est dans le domaine du sacré, et dans les champs des rapports de pouvoir, que gît l'essence passée du phénomène monétaire. Pourtant, de cette hypothèse, on ne saurait tirer dans conclusions radicales sur la monnaie contemporaine.

Par le seul jeu du hasard, la monnaie a montré son ambivalence : permettant une activité économique hors du circuit étatique, elle fonde un premier acte de naissance de la société civile. Parallèlement, bien sûr, les unités monétaires étatiques assument la fonction de contrôle social par la mesure du surplus. L'apparition de l'individualité ne résulte pas d'une logique de l'intérêt, véritable *deus ex machina* de la philosophie libérale, mais de conjonctures politiques particulières et, en partie, de l'émergence d'une religion incluant le salut individuel, source de la propriété privée ou d'usages privatifs de la propriété d'Etat.

Ce mouvement d'individualisation qui se dégage de l'histoire de l'Egypte fut un facteur dissociant des données originelles du *"mode de production pharaonique"* : la monnaie fut un instrument économique de cette transformation sociale limitant le centralisme total au profit de l'individu. Mais la monnaie n'avait pas trouvé en elle-même sa logique propre. Bien que W. Helck ait relevé à propos de l'ère pharaonique un *"désir aux choses"*, la société n'est pas encore fondée sur la primauté des relations aux choses.

C'est une telle primauté qui sanctionnera la "monétarisation" absolue de relations sociales. Les racines même de notre monde moderne se trouvent, en effet, bien plus souvent dans l'Histoire de cet Orient si complexe que dans les traditions du monde classique.